



Modification de bail par ajout d'un colocataire

Par **dan0921**, le **28/06/2008** à **20:37**

Bonjour,rnrnJ'habite avec mon frère depuis 3 ans, celui ci occupe un logement social depuis 2001. Depuis presque 1 an, j'ai commencé à travailler et je lui verse la somme de 600 € pour le loyer + EDF + diverses charges.rnrnDepuis 2 semaines, j'ai envoyé un courrier, avec mon frère, à la société propriétaire du logement pour pouvoir me mettre dans sur bail et j'ai reçu dernièrement un refus pour demande sans motif.rnrnLe problème est que mon frère est un chauffeur de poids lourds à l'internationale et qu'il n'est pas souvent à l'appartement. il veut quitter cette appartement et, moi, je ne veux pas le quitter.rnrnMes questions sont :rn1/ est-ce que c'est normal qu'on me refuse cette demande ?rn2/ si je mets un avocat pour cette affaire, est-ce que c'est gagné ?rn3/ au cas où mon frère quitte l'appartement, est-ce qu'ils ont le droit de m'enlever l'appartement ?rnrnPour information, je suis ingénieur et je touche plus de 2.000 € par mois, ce qui me permet de payer ce loyer.rnrnMerci et bien cordialement.

Par **sunparis**, le **20/07/2008** à **13:36**

bonjour,rnrnje vien de lire sa dans l'art 14 la loi du 06/07/1989:rnEn cas d'abandon du domicile par le locataire, le contrat de location continue :rnrn-....rn-....rn-au profit des ascendants, du concubin notoire ou des personnes à charge, qui vivaient avec lui depuis au moins un an à la date de l'abandon du domicile.rn-...rnet je suis a la charge de mon frere depuis 3ans.rnrnesque je rentre dans cette cadre.rnmerci.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2008** à **14:27**

Non, vous ne pouvez pas dire que vous êtes à la charge de votre frère puisque vous avez un emploi, un salaire et donc vous déclarez vos revenus séparément de ceux de votre frère. Sauf accord avec la société de location pour faire un bail à votre nom pour cet appartement, vous n'avez pas à vous maintenir dans les lieux.

Par **sunparis**, le **20/07/2008 à 16:03**

merci pour la reponse rnrnmais depuis 2005-2007 jetais etudiant et jetais a sa charge, et la ca fait 4 mois que je travaille, j'ai pas encore declare les impot.rnrnmerci pour la reponse.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2008 à 16:22**

Ce qui compte c'est la situation qui existe au jour de la résiliation du bail ou au jour du transfert, pas ce qui existait avant.

Par **sunparis**, le **20/07/2008 à 16:29**

Merci beaucoup pour les conseils.rnrnderniere question rnrncomme je suis son frere et je paye le loyer avec lui est j'ai déjà fait des renovations dans le studio qui m'a coûté cher.rnrnsi un avocat s'occupe de ça pour pouvoir se mettre dans le bail est-ce qu'il y a une chance de gagner ça.rnrnmerci encore.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2008 à 16:33**

Pas certain, ni pour l'un, ni pour l'autre, car vous n'êtes pas propriétaires, sauf accord de votre propriétaire pour le remboursement de certains travaux qui, normalement, auraient dû être à sa charge : le propriétaire n'est nullement tenu d'y donner une suite favorable, pire, il peut exiger la remise en état, à l'identique, du studio lorsque votre frère y est entré pour la 1ère fois, au début de son bail.

Par **sunparis**, le **20/07/2008 à 16:49**

merci beaucoup rnrnpouvez vous me conseiller de faire quoi pour que je reste même si apparemment c'est difficile de garder ce studio ou qu'il y'aura un accord avec la société de location pour faire un bail à mon nom.rnrnbien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **20/07/2008 à 16:52**

Il faut négocier avec eux pour qu'un nouveau bail puisse être établi à votre nom lors du départ de votre frère. Pour l'agence de location ce sera tout bénéf puisqu'elle n'aura pas à rechercher un locataire (frais de pub, visites, etc.).

Par **sunparis**, le **20/07/2008** à **16:56**

c tres tres gentille de votre part
j'espere q'il accepte parce que c'est un logement social ils ya beaucoup des dossier qui attend un logement comme celui la.
merci beaucoup.

Par **personne2008**, le **22/01/2009** à **16:20**

Bonjour,
Je suis locataire d'un appartement d'un organisme HLM privé et je souhaite basculer le bail au nom de mon frère car je vais acheter un appartement.
Comment dois-je me procéder pour faire ce changement ?
Merci par avance pour votre réponse.